

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20190919-035****du 19 septembre 2019****n°035****page 1/2****EXTRAIT :**

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD.

POUVOIRS (7) : B. ROUSSENQUE donne pouvoir à JP. ABELIN
H. PREHER donne pouvoir à M. LAVRARD
Y. ERGÜL donne pouvoir à J. MELQUIOND
E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIER
G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
G. MICHAUD donne pouvoir à F. MERY
M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN-FAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT**OBJET : Entretien et maintenance de 6 sanitaires automatiques**

En 2009 et 2010 la ville a mis en place 6 sanitaires automatiques sur les lieux suivants : Boulevard Blossac au rond-point Wiltzer (environ 13 000 entrées par an) , avenue Treuille (environ 17 000 entrées) , place Ferdinand Buisson (environ 1 500 entrées) , place Winston Churchill (environ 10 000 entrées) , au lac de la forêt (environ 1 500 entrées) et place de la République (environ 10 000 entrées) . La ville est propriétaire des sanitaires de la place de la République et de l'avenue Treuille tandis que sur les 4 autres il s'agit de contrat de location. Sur l'ensemble des sanitaires les contrats de location, de maintenance et d'entretien s'achèvent le 30 octobre 2019. Après négociation, la ville rachètera les 4 sanitaires si bien qu'au 1^{er} novembre 2019, la ville sera propriétaire des 6 sanitaires. Dès le départ, le choix a été fait de rendre le service gratuit pour éviter le vandalisme et faciliter l'accès.

A partir du 1^{er} novembre 2019, il convient de prévoir deux marchés de service distincts à lancer selon la procédure adaptée pour une durée de 7 ans et 2 mois (achèvement au 31 décembre 2026) : l'un pour assurer la maintenance, estimé à 16 000 € HT/an et l'autre pour l'entretien, estimé à 30 000 € HT/an.

Le sanitaire du lac est ouvert uniquement du 15 juin au 15 septembre. Sur tous les sanitaires, le dépannage est prévu dans un délai maximum de 72h. Pour les sanitaires de l'avenue Treuille et du Boulevard Blossac la fréquence d'entretien est de 6 par semaine tandis que pour les autres elle est limitée à 3 par semaine.

* * * * *

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20190919-035

du 19 septembre 2019

n°035

page 2/2

VU les articles 67 et 68 du décret 2016-360, relatifs aux procédures d'appel d'offres,

VU l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la signature par le Maire des marchés sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer les marchés de service à venir, à savoir pour le lot 1, la maintenance, estimée à 16 000 € HT par an et pour le lot 2, l'entretien, estimé à 30 000 € HT par an pour une durée de 7 ans et 2 mois.
- *Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'imputation 816.3 / 6135 / 3510.*

Vote : **Adopté à l'unanimité**